

Bornes Marie-Thérèse

La région de la Baraque Michel, aujourd'hui partagée entre les territoires des communes de Baelen, Jalhay, Malmedy et Waimès, a de tous temps été située au cœur de frontières d'États. De nombreuses bornes d'Ancien Régime ou du XIXe siècle datant des périodes française et hollandaise puis marquant la frontière avec le royaume de Prusse, ont été conservées. À côté de ces bornes frontières, on trouve également des croix funéraires, des signaux géodésiques et des colonnes qui marquent des repères dans les Hautes-Fagnes. Rares et constituant d'importants témoins de notre histoire, elles ont toutes été classées comme monument. C'est le cas de cette borne, appelée Luxembourg-Stavelot. Elle fait référence à deux anciens « pays » d'Ancien Régime, le duché de Luxembourg et la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy. Le territoire de l'actuelle commune de Waimès était partagé entre le duché de Limbourg (une infime partie), le duché de Luxembourg (une petite moitié), mais également sur celui de la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy (une petite moitié également). Il s'agit donc d'un bornage entre les anciens États de l'Époque moderne, une pratique qui fut très fréquente dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ces bornes, appelées bornes Marie-Thérèse, du nom de l'impératrice d'Autriche qui était duchesse de Limbourg et de Luxembourg, avaient pour but de mettre fin à un conflit territorial entre Robertville et Sourbrodt. Des trente bornes d'origine, nous en conservons dix aujourd'hui, dont celle-ci située près du signal de Botrange.

Classement comme monument le 9 décembre 1991